

VOS AVANTAGES EN UN COUP D'OEIL !

DCFC / MFR / MASC
ÉDITION 2013
CRÉDIT PHOTOS : CITROËN

www.citroen.fr

PROLONGEMENT DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE



Remplacement ou remise en état des pièces défectueuses
Votre CITROËN est intégralement garantie comme au premier jour face aux aléas mécaniques.

IDENTIFICATION IMMÉDIATE DANS TOUT LE RÉSEAU CITROËN



Identification immédiate dans tout le Réseau CITROËN
Sur présentation de votre Certificat d'Immatriculation, vous êtes immédiatement reconnu et profitez des avantages de votre contrat.

ASSISTANCE 24/24 - 7/7



Dépannage, remorquage
En cas de panne, vous êtes dépanné sous 30 minutes* par l'un de nos techniciens qualifiés.



Véhicule de remplacement
En cas de panne, si votre CITROËN ne peut être réparée dans la journée et exige plus de 3h d'intervention, un véhicule de remplacement est mis à votre disposition.



Hébergement et/ou poursuite du voyage
En cas de panne à plus de 100 km de chez vous, nous mettons à votre disposition un hébergement ou un billet de transport.

ENTRETIEN COURANT DE VOTRE VÉHICULE



Entretiens Périodiques Constructeur
Vous bénéficiez de toutes les opérations d'entretien de votre CITROËN (Pièces, main-d'œuvre et lubrifiants) selon le plan d'entretien de votre véhicule.



Remplacement ou remise en état des pièces d'usure
Le remplacement ou la remise en état des pièces d'usure pose comprise (hors pneumatiques) sont couverts.

1^{ER} CONTRÔLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE **



Après un pré-contrôle précis, nous effectuons les opérations d'entretien nécessaires*** et conduisons votre CITROËN dans un organisme agréé pour le contrôle.

* Sauf cas exceptionnel. ** Selon la durée du contrat.

*** Hors éléments non pris en charge par le contrat. Se référer aux conditions générales de celui-ci.

CONTRATS DE MAINTENANCE

LE SERVICE "TOUT COMPRIS"



CAITÉNE - AUTOMOBILES CITROËN - 6 rue Fuetillard - 75835 Paris Cedex 17 - RCS Paris 642 050 199 - PEFEC 10-31-1420

CITROËN préfère TOTAL

CRÉATIVE TECHNOLOGIE





> **VOUS CHOISISSEZ LE MODE DE SOUSCRIPTION DE VOTRE CONTRAT.**

VOUS SOUSCRIVEZ VOTRE CONTRAT DE MAINTENANCE CITROËN **AU COMPTANT.**

- Vous pouvez dans ce cas souscrire avant le 1^{er} entretien constructeur.
Votre sérénité est assurée.

- > **À retenir : si votre contrat est réglé au comptant, vous pouvez, en cas de revente avant l'échéance, le transmettre au nouveau propriétaire.**

VOUS SOUSCRIVEZ VOTRE CONTRAT DE MAINTENANCE CITROËN **PAR ABONNEMENT.**

- Vos échéances mensuelles ou trimestrielles sont le cas échéant soit :
 - liées au financement souscrit auprès de CITROËN Financement à l'achat du véhicule.
 - par abonnement seul sans financement vous pouvez souscrire avant le 1^{er} entretien constructeur.
Votre budget mensuel est totalement maîtrisé.

- > **Particuliers ou professionnels,** pour connaître le tarif applicable à votre CITROËN, contactez votre conseiller commercial CITROËN ou rendez-vous sur www.citroen.fr.

(1) Ne sont pas couverts : les taxis, ambulances, auto-écoles, véhicules électriques, de location courte durée, utilisés en compétition ou rallye ou ceux ayant subi une transformation technique. À condition que le véhicule n'ait pas dépassé le kilométrage prévu pour le premier entretien prévu dans le Carnet d'Entretien et de Services.
(2) À compter de la livraison du véhicule neuf et du kilomètre 0.

CITROËN VOUS DONNE LE CHOIX ⁽¹⁾

> **VOUS CHOISISSEZ LA DURÉE ET LE KILOMÉTRAGE ⁽²⁾ QUI CORRESPONDENT LE MIEUX À VOS ATTENTES :**

- De 12 à 96 mois par tranche de 6 mois.
- De 20 000 à 200 000 km par tranche de 10 000 km.
- Votre contrat prendra fin au 1^{er} des 2 termes atteint : le nombre de mois ou le kilométrage total.

> **VOUS CHOISISSEZ LES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES QUI S'ADAPTENT À VOS BESOINS :**

VÉHICULE DE REMPLACEMENT

- Vous disposez d'un véhicule de remplacement selon le niveau de couverture que vous avez souscrit.
Niveau 1 : Quand votre véhicule est immobilisé pour un entretien périodique prévu au contrat ou le Contrôle Technique, durée 1 jour maximum par intervention.
Niveau 2 : En cas d'accident, de vol ou d'incendie, pour la durée des réparations et dans la limite de 30 jours.

OPTIONS PNEUMATIQUES

- Pneus de série et Roues thermogomme (fourniture, remplacement, équilibrage et crevaison).

VOS PRESTATIONS POINT PAR POINT

ASSISTANCE	Dépannage, remorquage Hébergement et poursuite du voyage Prêt de véhicule en cas de panne
CONTRÔLE TECHNIQUE	Pré-contrôle et Contrôle Technique obligatoire (contrat de 48 mois minimum)
MOTEUR	Alternateur Bougies d'allumage (plan entretien) Bougies de préchauffage (diesel) Câble d'accélérateur Culasse, joint de culasse Courroie de distribution (plan entretien) Démarreur Filtre à air/à combustible/à huile Moteur Pompes à eau/huile/carburant Radiateur - Ventilateur Réservoir à carburant Rupture courroie y compris distribution Système injection Turbo compresseur
TRANSMISSION	Embrayage Boîte de vitesse Roulement et moyeux de roue Transmission
SUSPENSION	Amortisseurs Sphère de suspension Autres éléments de suspension
DIRECTION FREINAGE	Éléments de direction et système d'assistance Maître cylindre et câbles de frein Plaquettes, disques, garnitures et tambours de freins Système antiblocage et antipatinage de roues (ABS)
ÉCHAPPEMENT	Échappement et catalyseur Réglage antipollution Sonde lambda
ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET NIVEAU	Batterie Boîtiers électroniques Équipement électrique et faisceaux Fusibles Mises à niveau et appoints
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ ET DE CONDUITE	Anti-démarrage électronique Balais d'essuie-glace Ceintures de sécurité et prétensionneurs Coussins gonflables (air-bag) Éclairages extérieurs Optiques de phares (non cassés) Rétroviseurs (non cassés)
ÉQUIPEMENT DE CONFORT ET D'AGRÈMENT	Air conditionné (monté d'origine) Combiné tableau de bord Condensation centralisée porte et hayon Éclairages intérieurs Lève-vitre Lunette arrière chauffante (incidents électriques) Montre Packs électriques (montés d'origine) Radios et alarmes (montés d'origine)
DIVERS REVENTE	Contrôle Technique obligatoire (contrat de 48 mois minimum) Cessible si vous avez souscrit votre Contrat au Comptant

